Rapport d'activité 2003

Priorité 1
Participation politique / Elections fédérales 2003

Dépliant «Davantage de femmes, plus de démocratie – 15 propositions à l'intention des organisations féminines qui veulent plus de femmes au Parlement»

Une démocratie dans laquelle il n'existe pas de représentation paritaire des sexes n'est pas une véritable démocratie. Or, les femmes se heurtent encore fréquemment à de gros obstacles dans le monde politique. Afin de pouvoir offrir le profil requis et faire connaître aux électrices et électeurs leurs positions sur divers sujets, les candidates ont besoin d'un soutien et d'une plate-forme. Il importe donc que les organisations féminines s'engagent en faveur d'une augmentation du nombre d'élues au Parlement. La Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) leur a fait parvenir en janvier ainsi qu'à d'autres milieux intéressés le dépliant «Davantage de femmes, plus de démocratie», disponible en langue française, allemande et italienne. Dans sa lettre d'accompagnement aux organisations, elle a également signalé d'autres activités agendées en prélude aux élections de 2003.

Colloque «Politiquement correct, un point c'est tout? L'image des femmes et des hommes véhiculée par l'information politique», 7 mars, Kornhaus, Berne

Leur présence dans les médias est de nos jours un facteur de succès déterminant pour les politiciennes et les politiciens. L'électorat n'identifie et ne garde en mémoire que celles et ceux qui apparaissent dans les journaux, à la radio et à la télévision. Par conséquent la CFQF a adressé aux médias, en vue des élections 2003, des recommandations en faveur d'une représentation équitable des candidats des deux sexes pendant la campagne électorale. Elle a organisé à l'intention des professionnel-le-s de la branche, en collaboration avec comedia, le syndicat des médias, et le Syndicat suisse des mass media SSM, un colloque sur le thème «Politiquement correct, un point c'est tout?». Les intervenant-e-s et les participant-e-s à la table ronde ont montré de façon impressionnante combien l'image des genres dans les médias est toujours et encore pétrie d'idées toutes faites, et que les médias non seulement diffusent des informations mais encore proposent des modèles et véhiculent des jugements de valeur. La présidente et le vice-président de la CFQF ont exposé les recommandations de la Commission à ce propos (voir ci-après). Le programme de formation européen «Screening Gender», présenté lors de ce colloque, fournit d'autres pistes encore concernant la manière d'aborder cette thématique. Six chaînes de télévision publiques européens (Finlande, Suède, Pays-Bas, Danemark, Norvège et Allemagne) ont élaboré un module pouvant être intégré à la formation de base et continue des professionnel-le-s des médias. Il contient des exemples concrets, sélectionnés sur la base d'études empiriques, concernant la présentation des rôles et propose des options autres en matière de conception des programmes.

Dépliant «Perspective genre – 13 recommandations aux professionnel-le-s des médias en vue des élections fédérales 2003»

Lors du colloque du 7 mars, la CFQF a présenté son dépliant «Perspective genre – 13 recommandations aux professionnel-le-s des médias en vue des élections fédérales 2003». Elle y demande qu'une place équivalente à celle des hommes soit accordée aux femmes dans les médias durant la campagne électorale, que la promotion de l'égalité des chances entre les sexes fasse partie de la politique d'entreprise dans la branche et que les questions d'égalité soient intégrées dans la formation continue des journalistes. Elle souhaite également que l'on donne plus souvent la parole à des expertes sur des thèmes spécifiques. Le dépliant est disponible en langue française, allemande et italienne.

Dépliant «La difficile conquête du mandat de députée. Les femmes et les élections, 1999-2003»

«La difficile conquête du mandat de députée. Les femmes et les élections, 1999-2003», un dépliant élaboré en prélude aux élections, est paru en août. La CFQF, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, y dresse un état des lieux (chiffres au 1er juillet 2003) de la représentation des femmes et des hommes dans la sphère politique: candidatures féminines et femmes élues au Conseil national et au Conseil des Etats en 1999, composition des deux Chambres au terme de la législature en cours, les femmes et les élections dans les gouvernements et parlements cantonaux depuis 2000. Ce dépliant indique également des publications récentes sur le même thème. Destiné aux politiciennes et politiciens, professionnel-le-s des médias, organisations féminines, aux écoles et à toutes celles et ceux qui s'intéressent à la politique, il est gratuit et existe en langue française, allemande et italienne.

Brochure explicative de la Chancellerie fédérale concernant les élections au Conseil national en 2003

La publication de la brochure explicative de la Chancellerie fédérale, «Elections au Conseil national en 2003», signifiait la fin de l'activité du groupe de travail interdépartemental de l'administration fédérale Elections 2003. Ces instructions ont été remises en mai déjà aux écoles et publiées dès août sur le site Internet de l'administration fédérale. Chaque électrice et électeur, chaque commune les ont reçues en automne, en même temps que le matériel de vote. Elles contiennent sur une page recto verso des informations sur la représentation inégale des sexes au Conseil national. La CFQF avait invité en 1998 déjà le Conseil fédéral à prendre des mesures énergiques en vue d'augmenter la proportion d'élues au Parlement, ensuite de quoi le groupe de travail a été institué. Il a œuvré dans ce sens depuis 1999 et élaboré des propositions à l'adresse du Conseil fédéral et du Parlement.

Etude sur la présence des candidates et des candidats dans les émissions précédant les élections, effectuée conjointement avec la SSR SRG idée suisse

La présence des candidates et candidats dans les émissions de radio et de télévision pendant la campagne électorale a fait, comme en 1999, l'objet d'une étude. Elle porte sur les quatre semaines précédant les élections du 19 octobre. L'analyse des résultats, effectuée la première fois par l'Institut des sciences de la communication et des médias de l'Université de Berne dans le cadre d'un projet plus vaste, a été confiée en 2003 au Service de la recherche de la SSR SRG idée suisse. Le rapport final sera livré à fin 2004 puis publié. L'Office fédéral de la communication a accepté d'assumer un tiers des coûts liés au projet, les deux autres tiers étant à la charge de la SSR SRG idée suisse et de la CFQF. Le Fonds national suisse, en revanche, a refusé d'y participer.

Etude «Doing Gender lors des élections fédérales de 2003? Analyse empirique de l'image des genres ainsi que des profils des candidates et candidats dans les médias imprimés suisses» (titre provisoire)

La CFQF a demandé au prof. Sibylle Hardmeier et à madame Anita Klöti, de l'Institut de science politique de l'Université de Zurich, de procéder à l'examen du contenu des médias imprimés, qui comportera trois volets. Premier volet: analyse, selon le critère du genre, de la présence des candidat-e-s dans les médias et de son rapport éventuel avec le sexe auquel appartiennent les journalistes concerné-e-s. Deuxième volet: lien entre les thèmes et les domaines politiques traités et le sexe auquel appartiennent les candidat-e-s; dans quelle mesure les stéréotypes de genre imprègnent-ils la répartition des thèmes traités entre ces personnes? Troisième volet: images et présentation de soi; quelles images et stratégies de présentation de soi et quels traits de caractère des candidat-e-s les médias mettent-ils en relief? Pour sélectionner les médias imprimés sur lesquels allait porter l'analyse, les responsables se sont appuyées sur la Swiss Electoral Study 2003 (Selects 2003), effectuée comme en 1999 sous la direction de l'Institut de science politique de l'Université de Zurich.

Les premiers résultats seront disponibles et publiés en 2004. En plus du rapport intégral en langue allemande, un résumé succinct en allemand, français et italien est prévu.

Priorité 2
Projet de mentoring «de femme à femme» (CSAJ, CFQF)

Le troisième cycle du programme de mentoring a débuté en janvier; 22 duos mentor-mentee en provenance de toutes les régions linguistiques du pays y ont pris part (clôture en janvier 2004). Depuis 2002, le projet de mentoring «de femme à femme» est mis en oeuvre par le Conseil suisse des activités de jeunesse CSAJ et la CFQF. L'idée est d'inciter les jeunes femmes à s'engager dans la vie publique. Pendant une année, elles peuvent observer de près dans l'exercice de leur activité des politiciennes et des femmes membres d'associations, qui ont une certaine expérience. Elles collectent également des informations qui leur seront très utiles au moment de planifier leur carrière et de s'intégrer à des réseaux. Le projet vise à accroître la proportion de femmes occupant des fonctions politiques et à promouvoir le dialogue entre les

générations. Au total, 53 duos ont pris part aux premier et deuxième des cinq cycles. Le dernier s'achèvera fin 2005.

Ce projet constitue une nouveauté dans le domaine de la préparation aux fonctions politiques. Il met à profit les avantages de l'instrument mentoring - qui sert également à promouvoir la relève féminine dans les hautes écoles et le monde du travail - pour renforcer l'engagement des jeunes femmes dans les affaires publiques et dans la société. Le projet n'a aucun lien avec un parti quelconque et s'adresse à des femmes provenant de toutes les régions linguistiques du pays. Il est censé contribuer à l'instauration d'une culture politique dans laquelle elles auraient autant d'influence et de poids que les hommes. Les responsables du projet tiennent à montrer que la participation politique sous sa forme traditionnelle au sein de partis, associations et parlements n'est pas la seule voie possible. Il en existe d'autres, par exemple dans le cadre d'organisations non gouvernementales et de projets, qu'il importe de rendre plus facilement accessibles. L'idée est d'encourager les jeunes femmes prenant part au programme à exprimer leurs prétentions et leurs aspirations en matière de participation et à faire entendre leur voix dans la sphère politique.

Le secrétariat de la CFQF et la direction de projet de la CSAJ ont préparé au cours de l'année écoulée le quatrième cycle du projet (recrutement, élaboration d'un nouveau flyer destiné aux jeunes femmes intéressées, constitution des duos, organisation des réunions auxquelles seront conviées mentees et mentors, programme de formation continue à l'intention des mentees). Il démarrera en janvier 2004.

Depuis le début du deuxième cycle, le Bureau Social Insight à Zurich est chargé du suivi ainsi que de l'évaluation scientifiques du déroulement du projet et de sa réussite. L'évaluation comporte un sondage réalisé par écrit et en partie par téléphone auprès des mentees et des mentors au terme du programme, ainsi qu'un sondage de suivi un an plus tard. En mai/juin, ce sont les mentees ayant participé au deuxième cycle qui ont répondu aux questions. Le rapport intermédiaire de Social Insight sur les résultats de ce dernier sondage et sur la réussite du troisième cycle sera remis à la CFQF au printemps 2004. L'évaluation se poursuivra au moyen d'une enquête menée auprès des associations de jeunesse et d'organisations oeuvrant dans le même domaine. Au printemps 2005, Social Insight présentera son rapport sur les résultats et l'impact de l'ensemble du projet.

Les directrices du projet ont organisé en 2003 le cycle suivant, en tenant compte des résultats de la première évaluation intermédiaire effectuée en septembre 2002. La description du projet, par exemple, a été remaniée de fond en comble et les versions française, allemande et italienne ont été remises dès août aux personnes intéressées (voir sous www.comfem.ch (rubrique Liens / Mentoring).

Le Conseil de l'Europe, en 2003, a qualifié «de femme à femme» de projet novateur dans le domaine de la participation des jeunes à la société. Le prix a été remis en mains propres à la présidente et à la directrice de projet de la CSAJ le 17 septembre, à Strasbourg, lors du séminaire «La participation des jeunes femmes à la vie politique» organisé par ledit Conseil. Ce séminaire de deux jours a également été pour elles l'occasion de présenter leur produit et de discuter au niveau européen des expériences faites avec des projets destinés aux jeunes femmes.

Autres activités au chapitre du mentoring:

La présidente de la CFQF a présenté le projet de mentoring et les travaux de la Commission lors du congrès du Consiglio Provinciale du 2 avril à Lodi (Lombardie/Italie), sur le thème «Le donne nella politica e nel volontario». Divers projets visant à promouvoir les femmes, menés dans le cadre du Progetto «Governance di parità», cofinancé par le Fonds social de l'Union européenne, figuraient également au menu.
Le 9 mai, à Berlin, la responsable du secrétariat de la Commission a participé à une conférence de la Europäische Akademie zur Förderung der Frauen in Politik und Wirtschaft. Elle portait en priorité sur le projet «It's my turn», destiné aux jeunes femmes du niveau secondaire II de chaque Land, qui ont pu participer à un atelier d'une semaine à Berlin. Les débats portaient également sur de la préparation aux fonctions politiques en général et sur les résultats de la 14ème Shell Jugendstudie de 2002. Cette dernière fournit, à tous les niveaux, des informations sur l'intérêt manifesté par de jeunes femmes et jeunes hommes pour la politique et l'engagement politique, et en particulier sur la composante sexospécifique de leurs opinions et de leurs comportements dans ce contexte.

Priorité 3
Sensibilisation des milieux politiques et de l'opinion publique

Analyse de l'impact sur la prise des décisions politiques des requêtes formulées par la CFQF dans le cadre des procédures de consultation

La CFQF avait commandé l'année dernière une analyse de l'impact de ses requêtes dans le cadre des procédures de consultation. Les résultats lui ont été communiqués en mai. Les auteur-e-s, Martin Senti, privat-docent à l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne, et Martina Schläpfer, étudiante en sciences politiques, ont examiné l'incidence de ces requêtes sur les décisions politiques prises au niveau fédéral. Dans quels cas ont-elles pesé sur ces décisions, quand ont-elles au contraire été lettre morte? Dans quelles phases du processus de décision les arguments de la CFQF ont-ils été retenus ou pas? Quels critères, dans le mécanisme de formulation des politiques, favorisent ou compromettent la concrétisation de ses requêtes? L'analyse portait sur un échantillon de 20 prises de position contenant 70 revendications. Les résultats, en résumé, montrent que ces dernières ont en général été correctement comprises et que la voix de la CFQF est parfaitement perçue dans les discussions qui précèdent les débats au Parlement. Néanmoins, ils en disent peu sur le volume du travail accompli par la Commission dans ce contexte. Définir et communiquer ses positions sur les sujets mis en consultation est certes une de ses tâches principales, qui mobilise une part considérable de ses ressources humaines et financières. Cela ne suffit toutefois pas pour faire prévaloir ses revendications sur un thème précis, aussi doit-elle s'y employer par le biais d'autres activités encore. L'étude sera dès janvier 2004 disponible en langue allemande à titre de document de travail et figurera en format pdf sur Internet.

Réflexion sur l'institutionnalisation de la politique d'égalité, son évolution et ses perspectives

L'évolution de la politique d'égalité a occupé à deux niveaux une place importante dans les activités de la CFQF au cours de l'année écoulée. La Commission, d'une part, s'est interrogée lors de ses séances plénières de mai et septembre sur sa place actuelle dans le paysage de l'égalité et a intégré dans ses débats les résultats de l'étude Senti/Schläpfer. D'autre part, elle a choisi pour thème principal du no. 2.2003 de «Questions au féminin» (voir sous Priorité 5) le travail institutionnel en faveur de l'égalité.
La CFQF avait institué à fin 2002 deux groupes de travail internes (carte géographique Egalité et carte géographique Membres) qui se sont penchés sur divers aspects de cette thématique. Les résultats de leurs travaux ont été discutés en plenum et pris en compte lors de l'élaboration du Plan de travail 2004.

Colloque «Violence domestique: expulsion du conjoint et interdiction de retour. Initiatives pour une meilleure protection des victimes?», 27 novembre, Kornhaus, Berne

Ce colloque était mis sur pied par quatre organisations: Prévention suisse de la criminalité, Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes, Conférence suisse des services et projets d'intervention contre la violence domestique, Commission fédérale pour les questions féminines. Il s'adressait aux représentantes et représentants de la police, de la justice ainsi que des institutions sociales et a suscité un grand intérêt: 200 personnes ont répondu à l'appel.

Faute de soutien, les femmes maltraitées continuent souvent à vivre avec leur partenaire. Elles ne savent pas à qui s'adresser et courent un danger à leur domicile même. S'inspirant du modèle autrichien, les cantons de St-Gall et d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont introduit le 1er janvier 2003 des dispositions qui autorisent la police à expulser du domicile le conjoint maltraitant et à lui en interdire l'accès pendant 10 jours. En outre, une norme de droit civil portant sur la protection contre la violence fait l'objet d'un débat aux Chambres fédérales. On admet de plus en plus que seules des mesures coordonnées permettront de parer à la violence domestique.

Le but des organisateurs était le suivant: faire connaître les modèles d'intervention policière relevant du droit civil qui existent dans plusieurs cantons suisses et à l'étranger, débattre de leur application et examiner la possibilité d'étendre certains modèles à d'autres cantons. Le colloque a en outre donné lieu à un échange interdisciplinaire, notamment entre les milieux de la police, de la justice et de l'aide aux victimes d'infractions.

Ce colloque s'inscrit dans la campagne nationale de prévention de la violence 2002–2004, lancée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police. Elle vise à coordonner les modes d'intervention de la police en cas de violence domestique, afin qu'elle puisse lutter de façon systématique et efficace contre ce fléau. Première étape: plus de 70 responsables dans les milieux de la police ont participé en 2002 à une formation continue d'une semaine. En 2003, l'accent a été mis sur la sensibilisation de l'opinion publique et le travail en réseau, et il en sera de même en 2004. Par conséquent, des partenaires très divers engagés dans la lutte contre la violence domestique ont également été associés à cette campagne. Le groupe de travail interdisciplinaire chargé de la préparer et de la réaliser

comportait des officiers de police appartenant à différents organes cantonaux et régionaux, des membres de l'Institut suisse de police ISP, un spécialiste des projets d'intervention ainsi que des personnes représentant les services d'aide aux victimes d'infractions, les services de lutte contre la violence masculine, les maisons pour femmes maltraitées et la Conférence suisse des déléguées à l'égalité.

Activités visant à accroître la notoriété des prestations de la CFQF

La CFQF, depuis 2001, a amélioré de façon systématique son travail de sensibilisation de l'opinion publique, notamment en se dotant d'un nouveau logo, en actualisant sa documentation de base et en créant son site propre Internet. Vu qu'elle dispose de ressources humaines et financières très modestes, elle s'est vue contrainte de sélectionner avec soin ses nouvelles activités et de les planifier de façon réaliste. Le secrétariat a rassemblé dans un document de travail les idées et propositions visant à optimiser la formation à la communication (médias, relations publiques). Les activités déployées au cours des trois dernières années ont fait l'objet d'un inventaire détaillé puis, de même que les mesures destinées à mieux faire connaître les prestations de la Commission, d'un examen critique.
Le no. 1.2003 de «Questions au féminin» (thème principal: Médias, genre et politique), par exemple, a été envoyé à des responsables de médias ainsi qu'aux instituts de journalisme et aux centres de formation aux médias, et le no. 2.2003 (thème principal: Travail institutionnel en faveur de l'égalité) aux actrices et acteurs de l'égalité.

Priorité 4
Prises de position sur des thèmes ayant trait aux femmes et à l'égalité

Prise de position sur la révision totale de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) (février)

Les centres de consultation chargés d'aider les victimes d'infractions ont été sollicités sans relâche ces dernières années. Ils prennent essentiellement en charge les femmes et les enfants confrontés à la violence dans les relations personnelles, surtout familiales.
La CFQF approuve la décision de réviser entièrement la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), en vigueur depuis 11 ans. La LAVI doit permettre d'améliorer la situation des victimes et prévoit, à certaines conditions, leur indemnisation par l'Etat lorsqu'elles connaissent de graves difficultés économiques conséquemment aux atteintes subies. Elle leur offre la possibilité de bénéficier de conseils d'une certaine ampleur et en grande partie gratuits, dispensés par des services créés à cet effet. Elle renforce sensiblement leurs droits et leur assure une meilleure protection pendant la procédure pénale engagée contre l'auteur du délit. Il apparaît judicieux de réviser cette loi de fond en comble en tenant compte des décisions rendues jusqu'à présent qui font jurisprudence. Néanmoins, son but fondamental – à savoir protéger les victimes d'infractions et alléger les dommages d'ordre matériel, non couverts, qui s'ensuivent - ne doit pas être relégué au second plan pour la simple raison qu'il est nécessaire de réduire les coûts.
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 1.2003)

Prise de position sur le Plan directeur de la locomotion douce (PDLC) (mars)

La CFQF appuie l'intention de la Confédération, d'élaborer un Plan directeur de la locomotion douce, qui doit constituer la base d'une politique des transports moderne. Elle demande par conséquent qu'il soit formulé en termes moins abstraits et que les besoins des enfants, des handicapés (permanents ou temporaires) ainsi que des personnes avec voitures d'enfants, etc. y soient particulièrement pris en considération. On concevra donc la locomotion douce de manière à ce que ces catégories d'individus puissent se déplacer en toute sécurité et de façon aussi autonome que possible.
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2003)

Prise de position sur les nouvelles dispositions du droit fédéral réglant la procédure de consultation (révision partielle de la LOGA) (avril)

La CFQF approuve la révision partielle de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, qui a pour objet de fixer dans la loi les règles principales relatives à la procédure de consultation. La révision proposée n'est cependant pas conforme, sur certains points, aux dispositions de l'art. 147 de la nouvelle Constitution fédérale. En outre, la CFQF est d'avis que les commissions extra-parlementaires et les organisations féminines doivent être invitées à participer à chaque procédure de consultation. Il s'agit également que la Confédération, désormais, s'assure que tous les intéressés peuvent se procurer non seulement via Internet mais aussi sur papier les textes mis en consultation. Le délai de remise des prises de position doit en principe être de trois mois; selon la teneur et l'ampleur du projet concerné ou lorsque des vacances et des jours fériés tombent pendant la période de consultation, il peut exceptionnellement être prolongé ou raccourci.
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2003)

Prise de position sur la révision de l'ordonnance sur la formation professionnelle (août)

La nouvelle loi sur la formation professionnelle de décembre 2002 a fourni les bases permettant d'instaurer une formation professionnelle adaptée aux exigences de notre époque. Il s'agit en l'occurrence d'un domaine très important en termes de promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes. Le projet d'ordonnance, en regard de la loi, contient cependant certaines restrictions que la CFQF juge inacceptables. Selon l'art. 9, al. 2, de la loi, les formations et les expériences acquises, que ces dernières soient professionnelles ou non, sont prises en compte lors de l'admission à une formation ou à des examens. Or, dans l'ordonnance, une plus grande valeur est accordée à l'apprentissage professionnel qu'aux qualifications acquises en dehors de cette filière. Dans le rapport explicatif, les offres assouplies sont même assimilées à une «deuxième chance» offerte aux adultes.
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 2.2003)

Prise de position sur la révision de la loi sur les armes (novembre)

La CFQF approuve la volonté d'unifier l'application de la loi sur les armes dans la Suisse entière, de même que le projet d'enregistrement de la possession d'armes. Le risque d'usage abusif de tels instruments existe et représente dans la sphère tant publique que privée un danger pour la population. Les victimes d'agressions, dans notre environnement quotidien, sont la plupart du temps des femmes et des enfants. L'amélioration de la loi sur les armes

contribuera à la prévention de la violence, qui vise à empêcher les délits et, partant, l'atteinte à l'intégrité corporelle et psychique des individus.
(Texte de la prise de position dans «Questions au féminin» 1.2004)

Priorité 5
Publication de la revue «Questions au féminin»

Le **no. 1.2003** de **«Questions au féminin»** (juin) porte essentiellement sur le thème «**Médias, genre et politique**». Il s'agissait, d'une part, d'étudier la situation des femmes journalistes dans les différents types de médias, leurs possibilités de formation de base et continue ainsi que les expériences vécues dans le cadre de leur activité quotidienne. D'autre part, il a paru intéressant d'examiner ce que font les entreprises de la branche pour améliorer l'égalité des chances entre les sexes. Autre question soulevée: dans quelle mesure l'image des hommes et des femmes dans les médias a-t-elle évolué ces dernières années et comment les politiciennes y sont-elles présentées? Autant d'interrogations venues compléter les autres activités de la CFQF sur le thème médias et politique (voir également sous Priorité 1) au cours de l'année 2003.

«Travail institutionnel en faveur de l'égalité: état des lieux et perspectives», tel est le sujet principal du **no. 2.2003** de **«Questions au féminin»**. Il existe aujourd'hui une quantité de services et d'organisations dans lesquels des professionnel-le-s oeuvrent en faveur de l'égalité et soutiennent les revendications des femmes. Les différents articles de ce numéro montrent que la promotion de l'égalité à travers des actions concrètes est une chose qui va davantage de soi aujourd'hui que dans les années 70 et 80, mais qu'il reste beaucoup à faire. Les tâches des bureaux cantonaux et communaux de l'égalité y sont mises en lumière, de même que les prestations fournies dans ce domaine par les structures créées dans les universités et les hautes écoles spécialisées, par les organisations non gouvernementales et par les réseaux existants. Il y est également question du rôle important que jouent les normes internationales en matière de droits humains dans l'évolution du travail en faveur de l'égalité sur le plan national (voir également sous Priorité 3).

Autres activités

Assurances sociales, politique familiale et politique sociale

Le groupe de travail Politique sociale de la CFQF s'est réuni à intervalles réguliers pour débattre de l'état actuel des révisions et des projets dans le domaine des assurances sociales. Il a ensuite, lors de chaque séance plénière, renseigné les membres de la Commission sur l'avancement des différents dossiers. Les états des lieux qu'il a dressés des diverses affaires parlementaires ont été des outils de travail très utiles. Les personnes intéressées extérieures à la commission peuvent également sur demande obtenir ces documents. Le groupe s'est penché sur la révision du régime des allocations pour perte de gain, sur la prise en charge des enfants hors du cadre familial, l'étude «La couverture du minimum vital dans le fédéralisme de

la Suisse» de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, l'étude de l'OCDE traitant de la conciliation du travail et de la vie de famille et sur les recommandations du Comité CEDAW concernant des sujets de politique sociale.

Programme d'impulsion de la Confédération destiné à soutenir la création de places d'accueil extra-familial pour enfants

Au cours du débat sur le programme d'allégement 2003 des finances fédérales, les deux Chambres ont également traité du programme d'impulsion destiné à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants. La CFQF, dans une lettre envoyée en septembre, a demandé expressément aux membres du Conseil des Etats et du Conseil national de ne pas amputer ce programme. Le Conseil national, lors des sessions d'automne et d'hiver, s'est prononcé contre la réduction de 12 millions prévue par le Conseil fédéral; le Conseil des Etats, en revanche, l'a approuvée. Les deux Chambres se sont finalement mises d'accord, lors de la conférence de conciliation, sur l'abandon de cette réduction budgétaire.

Révision du régime des allocations pour perte de gain RAPG (allocation pour perte de gain en cas de maternité)

Lors de la session d'automne, les Chambres fédérales ont décidé d'étendre aux mères qui exercent une activité rémunérée le droit à une allocation pour perte de gain. Elles recevront pendant 14 semaines 80 pour cent du salaire qu'elle touchait avant d'entrer en congé de maternité. Bien que la réglementation adoptée par le Parlement constitue une solution minimale et corresponde aux normes les plus faibles en vigueur dans l'UE, l'Union démocratique du centre (UDC) a lancé un référendum (expiration du délai référendaire: 22 janvier 2004).
La CFQF a par conséquent invité, fin octobre 2003, tous les milieux intéressés à se rencontrer une première fois à Berne. Les représentantes et représentants de quelques 40 organisations ont répondu à l'appel. Si le référendum recueille les 50'000 signatures valables nécessaires, la CFQF s'engagera activement, avec d'autres organisations intéressées, en faveur de l'acceptation de la révision du RAPG par le peuple (dates possibles de la votation: 16 mai ou 26 septembre 2004).

Révision du système d'avance et de recouvrement des contributions d'entretien pour enfants de familles monoparentales

La CFQF a traité lors de sa séance plénière de septembre du système, actuellement insatisfaisant, d'avance et de recouvrement des contributions d'entretien (étude de la CSIAS, cf. également sous Généralités / Séances plénières). Il était par conséquent naturel qu'elle se prononçât en faveur de sa révision, dans une lettre adressée aux membres de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN). Celle-ci devait examiner, dans sa séance à fin novembre, l'initiative parlementaire 02.465 Teuscher ainsi qu'une pétition de la Fédération suisse des familles monoparentales FSFM, qui demandent que soit garanti un revenu minimum permettant de couvrir les besoins élémentaires des enfants de familles monoparentales.

Etude de l'OCDE sur la conciliation du travail et de la vie de famille

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) effectue une série de comparaisons entre un certain nombre de pays sur le thème de la conciliation du travail et de la vie familiale. La première étape (2001), concernait l'Australie, le Danemark et les Pays-Bas, la deuxième (2002) l'Irlande, le Japon et l'Autriche. La Suisse s'est décidée à prendre part à la troisième étape, qui inclut également la Nouvelle-Zélande et le Portugal. Du fait que la situation en la matière est analysée par des spécialistes externes, cette étude représente pour notre pays une occasion extraordinaire de recevoir de nouvelles impulsions. La direction du projet en Suisse incombe à l'Office fédéral des assurances sociales et au Secrétariat d'Etat à l'économie Seco.
La CFQF a été associée à l'élaboration du rapport de base concernant la Suisse. Deux membres de son groupe de travail Politique sociale de même que des représentantes de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales ont pris part le 28 août, à Lausanne, à un entretien avec les spécialistes de l'OCDE.

Présentation du rapport CEDAW devant le Comité de l'ONU et travaux de suivi

La vice-présidente de la CFQF a participé, en que tant membre de la délégation suisse, à la présentation du rapport de la Suisse (premier et deuxième rapports groupés) devant le Comité compétent de l'ONU à New York (du 14 au 17 janvier). Il traite de l'application de la Convention de 1997 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). En ratifiant cette convention, la Suisse s'est engagée à informer ce Comité par écrit, à intervalles réguliers, des mesures prises en vue de l'appliquer. Après avoir présenté ce rapport, la délégation helvétique a dû répondre (avec le concours des collaboratrices et collaborateurs à Berne) à une centaine de questions posées par les membres du Comité. Ce dernier a ensuite formulé ses recommandations. Il y déplore notamment l'absence d'assurance maternité et invite notre pays à prendre d'autres mesures encore afin de briser les stéréotypes concernant les rôles attribués traditionnellement à la femme et à l'homme, que ce soit dans le domaine de l'éducation et de la formation, de la famille, des médias ou dans celui de la politique. La Suisse doit s'employer à éliminer la violence envers les femmes, la pauvreté, la discrimination des migrantes, le trafic de femmes, l'exploitation sexuelle des prostituées, ainsi qu'à concrétiser l'égalité dans la vie professionnelle et la représentation paritaire des sexes dans la vie publique et les fonctions politiques.

Politique suisse des droits humains

La question de savoir si la Suisse devrait instituer une commission nationale des droits humains a été débattue à maintes reprises au sein de la population, du Parlement et de l'administration. Ces dernières années, les Chambres fédérales en particulier se sont penchées sur deux initiatives parlementaires qui réclamaient la création d'un tel organe.
Le Conseil national a donné suite le 20 juin à celle déposée par un de ses membres. Le Conseil des Etats n'en a pas fait autant concernant l'initiative déposée parallèlement en son sein, mais a transmis un postulat qui charge le Conseil fédéral de produire un rapport sur la création éventuelle d'une telle commission. Il sera rédigé sous la houlette du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Afin de clarifier au préalable les besoins, de dépister

les éventuels recoupements, doublons et synergies avec des institutions et des commissions existantes et de proposer ensuite différentes options, il s'agissait en premier lieu d'élaborer un rapport de base. Cette tâche a été confiée à une experte externe. La responsable du secrétariat de la CFQF a eu plusieurs entretiens dans ce contexte et éclairé les participant-e-s sur le rôle et le mode de travail de la Commission. Elle a également pris part, le 5 novembre, à un hearing avec des spécialistes organisé par le DFAE, afin de discuter les six options esquissées dans le rapport de base.

Instructions du Conseil fédéral concernant la réalisation de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration fédérale

Le Conseil fédéral a publié le 22 janvier de nouvelles instructions devant favoriser l'égalité des chances et l'égalité de fait entre femmes et hommes sur le lieu de travail. Elles sont entrées en vigueur le 1er mars et remplacent celles du 18 décembre 1991 concernant l'amélioration de la représentation et de la situation professionnelle du personnel féminin dans l'administration générale de la Confédération. La CFQF a accueilli avec satisfaction ces nouvelles instructions et est unanimement d'avis que leur application doit faire à intervalles réguliers l'objet d'un contrôle.

Réintroduction du nom d'alliance dans le passeport et dans la carte d'identité

La CFQF a été rendue attentive à diverses reprises au fait que le nom d'alliance, depuis le 1er octobre 2002, ne peut plus figurer en tant que nom dans les nouveaux passeports et cartes d'identité. (Il se compose du nom de famille et – en règle générale – du nom de jeune fille de l'épouse, joints par un trait d'union). Suite à de nombreuses protestations émanant de femmes et d'organisations féminines, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a décidé de réintroduire le nom d'alliance dans ces documents. Il était toutefois prévu, dans le projet d'ordonnance, que les personnes demandant qu'il figure à nouveau dans leur papiers d'identité assumeraient les frais induits et que la correction serait possible dès janvier 2004 seulement. La CFQF, dans une lettre adressée à la cheffe du DFJP, madame Ruth Metzler-Arnold, a demandé que cette correction s'effectue gratuitement et sans délai pour les personnes concernées, et que la population soit informée de cette nouvelle réglementation. Elle a en outre fait remarquer – comme les années précédentes – combien il est urgent de réaliser l'égalité entre les sexes dans le droit du nom. En conséquence, le Conseil fédéral a décidé le 2 juillet que le nom d'alliance pourrait comme auparavant figurer sur la première page du nouveau passeport dès le 1er août 2003 déjà, et que les frais qui en découlent pour la Confédération ne seraient pas mis à la charge des personnes qui requièrent cette modification.

Collaboration avec d’autres services

L’échange d’informations et la coopération avec d’autres services internes et externes à l’administration fédérale ainsi qu’avec d’autres organisations se sont poursuivis cette année. Lors de sa séance plénière de février, la CFQF a demandé des renseignements sur le service Gender Health créé au sein de l’Office fédéral de la santé publique. Les responsables ont expliqué comment est né ce service et présenté ses domaines d’activité.
En avril et en octobre, la CFQF, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, la Centrale pour les questions familiales de l’Office fédéral des assurances sociales et le Bureau fédéral de l’égalité entre femmes et hommes (BFEG) se sont de nouveau réunis dans le but de coordonner leurs tâches. La discussion a essentiellement porté sur la conciliation de l’activité professionnelle et de la vie familiale.
Lors de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes (25 novembre), la responsable du secrétariat de la CFQF a pris part à une réunion entre des membres du DFAE et du BFEG. Ce dernier a organisé en sus, à l’intention des représentantes et représentants d’organisations nationales engagées dans la lutte contre la violence envers les femmes, une rencontre informelle avec Yakin Ertürk, rapporteuse spéciale de l’ONU à ce sujet, et Irene Khan, secrétaire générale d’Amnesty International.
Le secrétariat de la Commission, comme les années précédentes, a également été représenté dans les rencontres entre femmes parlementaires, qui ont lieu pendant chaque session.

Généralités

Séances plénières

A quatre reprises, la CFQF a convoqué tous ses membres à une séance (18 février, 27 mai, 3 septembre, 20-21 novembre). Lors de la dernière, qui s’est tenue pendant deux jours à Lenzburg dans le canton d’Argovie, ils ont participé à un échange d’expériences avec des représentantes et représentants de la politique régionale et de la politique cantonale, du bureau cantonal de l’égalité, du conseil cantonal de l’égalité et des organisations féminines. En outre, la CFQF a recueilli des informations sur le projet «Familienfreundlicher Aargau» que le canton d’Argovie a mis sur pied dans le cadre de son 200ème anniversaire. Elle s’est penchée avec beaucoup d’intérêt sur l’étude «La couverture du minimum vital dans le fédéralisme de la Suisse», de la Conférence suisse des institutions d’action sociale CSIAS, et sur la lutte contre la pauvreté en Suisse: elle a débattu avec Walter Schmid, président de la CSIAS, et Caroline Knupfer, collaboratrice scientifique et co-auteure de l’étude, des répercussions qu’auront les résultats de cette dernière.

Bureau

Le Bureau et le secrétariat de la CFQF se sont réunis à intervalles réguliers pour planifier les affaires courantes. La retraite habituelle de deux jours a eu lieu en août. Les participant-e-s y ont défini les priorités en 2004 et préparé le plan de travail à l’intention du plenum.

Membres

Les membres ci-après ont donné leur démission au terme de la période administrative 2001-2003:
Marie-Claire Caloz-Tschopp, maître d'enseignement et de recherche, Université de Genève
Christine Davatz-Höchner, vice-directrice et représentante de l'USAM, Berne
Carmen Meyer-Sommer, vice-présidente et représentante de alliance f, Herrliberg/ZH
Urs F. Meyer, juriste, représentant de l'Union patronale suisse, Zürich
Claudia Michel, géographe, Berne
Lisa Röösli Zingg, journaliste, Hinterkappelen/BE
Marianne Schnüriger, inspectrice du travail et représentante de Travail.Suisse, Zürich
Kathrin Uhlmann, vice-présidente de la Société d'utilité publique des femmes suisses, Belp/BE

Secrétariat

Une stagiaire a travaillé au secrétariat de la CFQF de juillet à novembre, dans le cadre d'un programme visant à soutenir les diplômé-e-s universitaires en quête d'un emploi. Elle a assumé des tâches liées aux activités de la Commission et du Centre de documentation pour les questions féminines. La durée d'un stage professionnel est en principe de six mois, mais la candidate peut y mettre fin prématurément si elle a trouvé un emploi.